

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2019, 4,07 € ht la ligne.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptéee



Mise en oeuvre des engagements du Dossier d'Autorisation Environnementale Unique sur la Zac de La Janais
Missions de suivi environnemental des travaux, de MOE pour la mise en oeuvre des mesures compensatoires et suivi écologique

MODIFICATIF - PROCÉDURE ADAPTÉE

- 1. Identification de l'organisme qui passe le marché** : Territoires Publics, 1, rue Geneviève-de-Caillie-Anthonioz, CS 50726, 35207 Rennes cedex 2. Tél. 02 99 35 15 15.
- 2. Procédure de passation** : procédure adaptéee en application de l'artcle L.2123-1 du Code de la commande publique.
- 3. Objet du marché et lieu d'exécution** : mise en oeuvre des engagements du Dossier d'Autorisation Environnementale Unique sur la Zac de La Janais, Chartres-de-Bretagne et Saint-Jacques-de-Bretagne.
- 4. Durée du marché** : La durée du marché est de 5 ans à compter de sa notification.
Démarrage prévisionnel : octobre 2020.
- 5. Modalités de retrait du dossier de consultation** : le dossier de consultation est disponible en accès libre et complet uniquement par voie dématérialisée sur la plateforme achat public à l'adresse suivante : <https://territoires.achatpublic.com>
- 6. Lieu et conditions de remise des pls** : les pls contenant les candidatures et les offres seront obligatoirement remis par voie électronique sur la plateforme <https://territoires.achatpublic.com>
- 7. Justificatifs à produire** : concernant les justificatifs à produire, les candidats doivent se référer au règlement de la consultation.
- 8. Critères pondérés de jugement des offres** :
 - prix : 40 %,
 - technique : 60 %.
- 9. Renseignements administratifs et techniques** : les échanges s'effectueront uniquement sur la plateforme de dématérialisation achat public.
- 10. Procédure de recours** :
Instance chargée des recours : tribunal de grande instance de Rennes, cité judiciaire, 7, rue Pierre-Abelard, 35000 Rennes.
- 11. Date limite de remise des pls** : le 5 octobre 2020 à 16 h 00.
- Prolongation** au 12 octobre 2020, 16 h 00.
- 12. Date d'envoi à la publication** : le 14 septembre 2020.
2e publication le 30 septembre 2020.

Communauté de communes du Pays de Pontchâteau, Saint-Gildas-des-Bois

Petits travaux et interventions urgentes sur les réseaux d'assainissement des eaux usées

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : communauté de communes du Pays de Pontchâteau, Saint-Gildas-des-Bois. Correspondant : M. le Président, 2, rue des Châtaigniers, 44160 Pont-Château.
Courriel : nvince@cc-paysdepontchateau.fr
Adresse internet : <http://cc-paysdepontchateau.fr/>
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://cc-paysdepontchateau.synapse-ouest.fr/>
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Objet du marché : petits travaux et interventions urgentes sur les réseaux d'assainissement des eaux usées (sur les communes de Drefféac, Guenrouët et Sévérac).
Type de procédure : procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article L.2123-1 et R.2123-1-1° du Code de la commande publique.
Classification CPV : objet principal - 45232410.
Code NUTS : FRG01.
L'avis implique : l'établissement d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum avec un seul opérateur.
 Valeur en années -4 : Valeur estimée (HT) sur la durée totale de l'accord-cadre : 470 000 euros.
Caractéristiques principales : attribution d'un accord-cadre pour chaque lot.
Options (descriptions concernant les achats complémentaires) : possibilité de con fier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.
Des variantes seront-elles prises en compte : non.
Prestations divisées en lots : oui.
Lot 1 : construction et réparation des réseaux d'assainissement.
Lot 2 : curage et débouchement des réseaux et postes de relèvement (PR).
Lot 3 : contrôle des branchements.
Lot 4 : inspections télévisuelles.
Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.
Durée du marché ou délai d'exécution : 48 mois.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- valeur des prestations (50 %),
- prix technique (50 %).

Les sous-critères retenus pour le jugement des offres sont définis dans le règlement de la consultation.
Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'obtention du dossier et de remise des offres :

- le DCE est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre profil acheteur à l'adresse : <https://cc-paysdepontchateau.synapse-ouest.fr>
- la transmission des candidatures et des offres devront se faire obligatoirement par voie électronique sur notre profil acheteur à l'adresse : <https://cc-paysdepontchateau.synapse-ouest.fr> et selon les modalités du règlement de la consultation,
- pour tout renseignement relatif à l'usage de la plateforme les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de Synapse Ouest, support@synapse-ouest.com ou par téléphone au 02 99 55 02 05.

Date limite de réception des offres : jeudi 29 octobre 2020 à 12 h 00.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 30 septembre 2020.

Finances

Crédit excessif : le banquier n'est pas toujours fautif

L'affaire jugée par la Cour de cassation opposait des particuliers qui avaient acquis un bien immobilier à crédit, afin de le donner en location pour réaliser une opération de défiscalisation, à la banque qui leur avait prêté l'argent.
Lorsqu'il est apparu que les échéances étaient trop lourdes et qu'ils ne pouvaient plus rembourser, ces acquéreurs s'en sont pris à la banque. Ils lui ont reproché de ne pas les avoir mis en garde contre un risque qui aurait dû apparaître aux yeux d'un professionnel du crédit et qui leur avait échappé puisqu'ils étaient des emprunteurs occasionnels, "non avertis".
Mais c'était à l'organisateur de l'opération, puisqu'il proposait le crédit et agissait comme "intermédiaire en opérations de banque", de vérifier que son montage était adapté aux capacités de ses clients, a tranché la Cour.
La banque est hors de cause. A moins d'avoir constaté une anomalie apparente, elle n'avait même pas à vérifier l'exactitude du dossier présenté. Elle pouvait se fier aux informations recueillies par l'intermédiaire, sans être obligée de se faire communiquer les justificatifs de revenus ou de fortune des clients.
Il n'est donc pas possible en pareil cas de reprocher à la banque l'octroi d'un crédit à la légère, ni d'avoir abandonné son devoir de contrôle à un intermédiaire.
(Cass. Com, 10.1.2018, Z 16-23.845).

Marchés publics

Procédure formaliséee

Communauté de communes du Pays de Pont-Château

Réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées

APPEL D'OFFRES OUVERT

Nom et adresse du pouvoir adjudicateur : communauté de communes du Pays de Pont-Château, Saint-Gildas-des-Bois, représentée par sa présidente, 2, rue des Châtaigniers, 44160 Pont-Château.
Mode de passation : procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2-1 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.
Objet du marché : réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées
Description succincte : l'accord-cadre sans minimum ni maximum est passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.
Le marché comprend une part forfaitaire (5 phases) et une part à bons de commande (missions complémentaires).
L'étude va s'organiser selon les 5 phases suivantes (part forfaitaire) :

- Phase 1 : état des lieux des données disponibles et pré-diagnostic du système d'assainissement ;
- Phase 2 : campagne de mesure des débits et des charges polluantes ;
- Phase 3 : localisation précise des anomalies et des dysfonctionnements du réseau ;
- Phase 4 : bilan du fonctionnement du système d'assainissement - diagnostic ;
- Phase 5 : élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées.

Des missions complémentaires pourront être confiées (elles feront l'objet de bons de commande).
Caractéristique principale : marché non alloti.
Durée du marché : l'accord-cadre est conclu pour une durée de 30 mois.
Modalités d'obtention du dossier et de remise des offres : Le DCE est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre profil acheteur à l'adresse <https://cc-paysdepontchateau.synapse-ouest.fr>
La transmission des candidatures et des offres devront se faire obligatoirement par voie électronique sur notre profil acheteur à l'adresse : <https://cc-paysdepontchateau.synapse-ouest.fr>
Pour tout renseignement relatif à l'usage de la plate-forme, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de Synapse Ouest support@synapse-ouest.com ou par téléphone au 02 99 55 02 05.
Critère d'attribution : le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.
Date limite de remise des offres : vendredi 6 novembre 2020 à 12 h 00.
Référence des avis comportant la totalité des renseignements : l'intégralité de l'annonce a été transmise au JOUE et au BOAMP, le 29 septembre 2020.
Date d'envoi à la publication : 29 septembre 2020.

Avis administratifs

Projet de déclassement anticipé d'une portion de domaine public en vue de son aliénation
Rue Jean-Pierre-Florian - Liffré
AVIS D'ENQUÊTE

Par arrêté municipal en date du 25 septembre 2020, le maire de Liffré ordonne l'ouverture d'une enquête publique portant sur le déclassement anticipé en vue de son aliénation d'une portion du domaine public située rue Jean-Pierre-Florian.

L'enquête se déroulera du vendredi 9 octobre à 8 h 45 au vendredi 23 octobre 2020 à 18 h 00 inclus.
Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, à l'accueil de la mairie, rue de Fougères, 35340 Liffré, qui pourra en prendre connaissance et y consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête aux heures d'ouverture au public de la mairie :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 00,
- jeudi : de 8 h 45 à 12 h 15
- samedi : de 9 h 30 à 12 h 30.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune : www.liffre.fr
Mme Danielle Fayssé a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.
Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera les permanences aux jours et heures suivantes :

- le vendredi 9 octobre 2020 de 8 h 45 à 12 h 00,
- le vendredi 23 octobre de 15 h 00 à 18 h 00.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Liffré, hôtel de ville, rue de Fougères, 35340 Liffré, à l'attention de Mme le Commissaire enquêteur ou par mail à l'adresse : urbanisme@ville-liffre.fr en indiquant en objet «enquête publique rue Jean-Pierre-Florian, observations».

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Liffré et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également publiée sur le site internet : www.liffre.fr.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur le déclassement des emprises concernées par l'enquête en vue de leur aliénation. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications à ces documents en vue de leur approbation. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. le Maire de Liffré (hôtel de ville, rue de Fougères, 35340 Liffré).

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Préfecture de LA MAYENNE
Bureau des procédures environnementales et foncières
Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique se déroulera sur la commune de Fontaine-Couverte du lundi 28 septembre 2020 à 9 h 30 au mercredi 28 octobre 2020 à 12 h 30, concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Rose des Vents Énergies, dont le siège social est situé 213, cours Victor-Hugo à Bègles (33323), en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, dénommée parc éolien «Rose des Vents», composée de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison, d'une capacité totale de 6,6 à 7,875 MW, située sur la commune de Fontaine-Couverte (53350).
Pendant la durée de l'enquête, fixée à trente et un jours, le dossier de la demande d'autorisation sera déposé à la mairie de Fontaine-Couverte, afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 00). Le dossier sera également consultable sur le poste informatique, mis à la disposition du public à la préfecture de la Mayenne, 46, rue Mazargan à Laval, aux heures habituelles d'ouverture (à titre indicatif : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30).
En outre, l'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera disponible à la préfecture de la Mayenne (bureau des procédures environnementales et foncières) et sur le site dédié : <https://www.registredemat.fr/parc-eolien-rose-des-vents>
L'enquête sera maintenue pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, dont une étude d'impact et son résumé, non technique qui ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.
Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition à la mairie de Fontaine-Couverte, siège de l'enquête.
Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : 16, rue Pierre-Barauderie, 53350 Fontaine-Couverte, sur le registre numérique du site dédié : <https://www.registredemat.fr/parc-eolien-rose-des-vents> ainsi que par voie électronique à l'adresse dédiée : parc-eolien-rose-des-vents@registre.demat.fr
Elles seront, dans ce cas, versées au registre numérique.
M. Alain Parra d'Andert, cadre bancaire en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, sera présent à la mairie de Fontaine-Couverte et y recevra en personne les observations du public :

- lundi 28 septembre 2020 de 9 h 30 à 12 h 30,
- jeudi 8 octobre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 16 octobre 2020 de 16 h 00 à 19 h 00,
- samedi 24 octobre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,
- et mercredi 28 octobre 2020 de 9 h 30 à 12 h 30.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, seront disponibles sur le site internet des services de l'État, à la préfecture de la Mayenne (bureau des procédures environnementales et foncières) et à la mairie de Fontaine-Couverte, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet, après de laquelle des informations peuvent être demandées est : M. Alexandre Duchêne, chef de projet, tél. 02 28 03 90 00, adresse mail : alexandre.duchene@valorem-energie.com
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou en faveur. Celle-ci sera prise par le préfet de la Mayenne.

Projet de déclassement anticipé d'une portion de domaine public en vue de son aliénation
Rue Jean-Pierre-Florian - Liffré
AVIS D'ENQUÊTE

Par avis du 29 septembre 2020, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur le projet du programme D12 de la Zac la Courrouze, à Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande.

Ce projet, soumis à évaluation environnementale à l'issue d'un examen au cas par cas, porte sur la construction d'un programme mixte comprenant 49 logements, 10 906 m² de surface de plancher de bureaux et un parking silo par l'opérateur Pierre Promotion.
Le projet consiste en :

- la construction d'un bâtiment A le long de la rocade comportant 5 niveaux de parking silo (dont un enterré) surélevés d'un immeuble à usage tertiaire. Le parking silo vient s'implanter en continuité du parking silo déjà aménagé sur le secteur Dominos faisant office d'écran acoustique pour le secteur,
- la construction d'un bâtiment B au sein du parc de Dominos, sur 2 niveaux de parkings en sous-sol comportant 3 niveaux de bureaux et 49 logements (dont 65 % en accession libre et 35 % en accession maîtrisée).

Le projet a fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée par Pierre Promotion, objet de la présente procédure de participation par voie électronique.
Le dossier de participation mis en ligne comprendra notamment le dossier de demande de permis de construire et l'étude d'impact du projet, accompagnée de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en date du 1er septembre 2020 et de l'avis de Rennes Métropole en date du 27 août 2020. La participation du public par voie électronique aura lieu du 26 octobre au 24 novembre 2020 inclus.
Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier de participation, selon les modalités suivantes :

- par voie électronique (à privilégier) : sur la plateforme : <https://www.registre-dematerialisee.fr/2032>
- ou l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé,
- sur support papier : sur demande faite soit (modalité recommandée) par courriel ou par téléphone auprès du service aménagement de la ville de Rennes (service aménagement, tél. 02 23 62 24 53, dauh-aménagement@rennesmetropole.fr), soit (à défaut) sur place à l'hôtel de Rennes Métropole : 4, avenue Henri-Fréville, 35200 Rennes (métro Clemenceau). En fonction de la situation sanitaire qui prévaudra au moment de la demande, un agent orientera les personnes intéressées sur les modalités de consultation du dossier.

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus :

- auprès de Pierre Promotion, maître d'ouvrage du projet du programme D12 de la Zac la Courrouze et pétitionnaire du permis de construire, aux coordonnées suivantes : service aménagement, tél. 02 23 62 24 53, dauh-aménagement@rennesmetropole.fr
- Le public pourra adresser ou formuler ses observations et propositions par voie électronique : soit sur le registre électronique à l'adresse : <https://www.registre-dematerialisee.fr/2032> soit par courriel à l'adresse : concertation-publique-2032@registre-dematerialisee.fr

Les observations ou propositions formulées ou réceptionnées après la clôture de la participation du public ne pourront pas être prises en considération.
À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée par l'Autorité compétente, puis, la demande de permis de construire, éventuellement modifiée par le pétitionnaire pour tenir compte de cette participation et des avis émis, pourra être acceptée, ou refusée par la mairie de Rennes.

Préfecture de LA MAYENNE
Bureau des procédures environnementales et foncières
Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique se déroulera sur la commune de Fontaine-Couverte du lundi 28 septembre 2020 à 9 h 30 au mercredi 28 octobre 2020 à 12 h 30, concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Rose des Vents Énergies, dont le siège social est situé 213, cours Victor-Hugo à Bègles (33323), en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, dénommée parc éolien «Rose des Vents», composée de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison, d'une capacité totale de 6,6 à 7,875 MW, située sur la commune de Fontaine-Couverte (53350).
Pendant la durée de l'enquête, fixée à trente et un jours, le dossier de la demande d'autorisation sera déposé à la mairie de Fontaine-Couverte, afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 00). Le dossier sera également consultable sur le poste informatique, mis à la disposition du public à la préfecture de la Mayenne, 46, rue Mazargan à Laval, aux heures habituelles d'ouverture (à titre indicatif : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30).
En outre, l'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera disponible à la préfecture de la Mayenne (bureau des procédures environnementales et foncières) et sur le site dédié : <https://www.registredemat.fr/parc-eolien-rose-des-vents>
L'enquête sera maintenue pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, dont une étude d'impact et son résumé, non technique qui ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.
Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition à la mairie de Fontaine-Couverte, siège de l'enquête.
Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : 16, rue Pierre-Barauderie, 53350 Fontaine-Couverte, sur le registre numérique du site dédié : <https://www.registredemat.fr/parc-eolien-rose-des-vents> ainsi que par voie électronique à l'adresse dédiée : parc-eolien-rose-des-vents@registre.demat.fr
Elles seront, dans ce cas, versées au registre numérique.
M. Alain Parra d'Andert, cadre bancaire en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, sera présent à la mairie de Fontaine-Couverte et y recevra en personne les observations du public :

- lundi 28 septembre 2020 de 9 h 30 à 12 h 30,
- jeudi 8 octobre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 16 octobre 2020 de 16 h 00 à 19 h 00,
- samedi 24 octobre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,
- et mercredi 28 octobre 2020 de 9 h 30 à 12 h 30.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, seront disponibles sur le site internet des services de l'État, à la préfecture de la Mayenne (bureau des procédures environnementales et foncières) et à la mairie de Fontaine-Couverte, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet, après de laquelle des informations peuvent être demandées est : M. Alexandre Duchêne, chef de projet, tél. 02 28 03 90 00, adresse mail : alexandre.duchene@valorem-energie.com
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou en faveur. Celle-ci sera prise par le préfet de la Mayenne.

Projet de déclassement anticipé d'une portion de domaine public en vue de son aliénation
Rue Jean-Pierre-Florian - Liffré
AVIS D'ENQUÊTE

Par avis du 29 septembre 2020, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur le projet du programme D12 de la Zac la Courrouze, à Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande.

Ce projet, soumis à évaluation environnementale à l'issue d'un examen au cas par cas, porte sur la construction d'un programme mixte comprenant 49 logements, 10 906 m² de surface de plancher de bureaux et un parking silo par l'opérateur Pierre Promotion.

Le projet consiste en :

- la construction d'un bâtiment A le long de la rocade comportant 5 niveaux de parking silo (dont un enterré) surélevés d'un immeuble à usage tertiaire. Le parking silo vient s'implanter en continuité du parking silo déjà aménagé sur le secteur Dominos faisant office d'écran acoustique pour le secteur,
- la construction d'un bâtiment B au sein du parc de Dominos, sur 2 niveaux de parkings en sous-sol comportant 3 niveaux de bureaux et 49 logements (dont 65 % en accession libre et 35 % en accession maîtrisée).

Le projet a fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée par Pierre Promotion, objet de la présente procédure de participation par voie électronique.
Le dossier de participation mis en ligne comprendra notamment le dossier de demande de permis de construire et l'étude d'impact du projet, accompagnée de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en date du 1er septembre 2020 et de l'avis de Rennes Métropole en date du 27 août 2020. La participation du public par voie électronique aura lieu du 26 octobre au 24 novembre 2020 inclus.
Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier de participation, selon les modalités suivantes :

- par voie électronique (à privilégier) : sur la plateforme : <https://www.registre-dematerialisee.fr/2032>
- ou l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé,
- sur support papier : sur demande faite soit (modalité recommandée) par courriel ou par téléphone auprès du service aménagement de la ville de Rennes (service aménagement, tél. 02 23 62 24 53, dauh-aménagement@rennesmetropole.fr), soit (à défaut) sur place à l'hôtel de Rennes Métropole : 4, avenue Henri-Fréville, 35200 Rennes (métro Clemenceau). En fonction de la situation sanitaire qui prévaudra au moment de la demande, un agent orientera les personnes intéressées sur les modalités de consultation du dossier.

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus :

- auprès de Pierre Promotion, maître d'ouvrage du projet du programme D12 de la Zac la Courrouze et pétitionnaire du permis de construire, aux coordonnées suivantes : service aménagement, tél. 02 23 62 24 53, dauh-aménagement@rennesmetropole.fr
- Le public pourra adresser ou formuler ses observations et propositions par voie électronique : soit sur le registre électronique à l'adresse : <https://www.registre-dematerialisee.fr/2032> soit par courriel à l'adresse : concertation-publique-2032@registre-dematerialisee.fr

Les observations ou propositions formulées ou réceptionnées après la clôture de la participation du public ne pourront pas être prises en considération.
À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée par l'Autorité compétente, puis, la demande de permis de construire, éventuellement modifiée par le pétitionnaire pour tenir compte de cette participation et des avis émis, pourra être acceptée, ou refusée par la mairie de Rennes.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Préfecture de LA MAYENNE
Bureau des procédures environnementales et foncières
Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique se déroulera sur la commune de Fontaine-Couverte du lundi 28 septembre 2020 à 9 h 30 au mercredi 28 octobre 2020 à 12 h 30, concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Rose des Vents Énergies, dont le siège social est situé 213, cours Victor-Hugo à Bègles (33323), en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, dénommée parc éolien «Rose des Vents», composée de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison, d'une capacité totale de 6,6 à 7,875 MW, située sur la commune de Fontaine-Couverte (53350).
Pendant la durée de l'enquête, fixée à trente et un jours, le dossier de la demande d'autorisation sera déposé à la mairie de Fontaine-Couverte, afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 00). Le dossier sera également consultable sur le poste informatique, mis à la disposition du public à la préfecture de la Mayenne, 46, rue Mazargan à Laval, aux heures habituelles d'ouverture (à titre indicatif : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30).
En outre, l'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera disponible à la préfecture de la Mayenne (bureau des procédures environnementales et foncières) et sur le site dédié : <https://www.registredemat.fr/parc-eolien-rose-des-vents>
L'enquête sera maintenue pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, dont une étude d'impact et son résumé, non technique qui ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.
Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition à la mairie de Fontaine-Couverte, siège de l'enquête.
Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : 16, rue Pierre-Barauderie, 53350 Fontaine-Couverte, sur le registre numérique du site dédié : <https://www.registredemat.fr/parc-eolien-rose-des-vents> ainsi que par voie électronique à l'adresse dédiée : parc-eolien-rose-des-vents@registre.demat.fr
Elles seront, dans ce cas, versées au registre numérique.
M. Alain Parra d'Andert, cadre bancaire en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, sera présent à la mairie de Fontaine-Couverte et y recevra en personne les observations du public :

- lundi 28 septembre 2020 de 9 h 30 à 12 h 30,
- jeudi 8 octobre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 16 octobre 2020 de 16 h 00 à 19 h 00,
- samedi 24 octobre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,
- et mercredi 28 octobre 2020 de 9 h 30 à 12 h 30.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, seront disponibles sur le site internet des services de l'État, à la préfecture de la Mayenne (bureau des procédures environnementales et foncières) et à la mairie de Fontaine-Couverte, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet, après de laquelle des informations peuvent être demandées est : M. Alexandre Duchêne, chef de projet, tél. 02 28 03 90 00, adresse mail : alexandre.duchene@valorem-energie.com
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou en faveur. Celle-ci sera prise par le préfet de la Mayenne.

Projet de déclassement anticipé d'une portion de domaine public en vue de son aliénation
Rue Jean-Pierre-Florian - Liffré
AVIS D'ENQUÊTE

Par avis du 29 septembre 2020, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur le projet du programme D12 de la Zac la Courrouze, à Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande.

Ce projet, soumis à évaluation environnementale à l'issue d'un examen au cas par cas, porte sur la construction d'un programme mixte comprenant 49 logements, 10 906 m² de surface de plancher de bureaux et un parking silo par l'opérateur Pierre Promotion.

Le projet consiste en :

- la construction d'un bâtiment A le long de la rocade comportant 5 niveaux de parking silo (dont un enterré) surélevés d'un immeuble à usage tertiaire. Le parking silo vient s'implanter en continuité du parking silo déjà aménagé sur le secteur Dominos faisant office d'écran acoustique pour le secteur,
- la construction d'un bâtiment B au sein du parc de Dominos, sur 2 niveaux de parkings en sous-sol comportant 3 niveaux de bureaux et 49 logements (dont 65 % en accession libre et 35 % en accession maîtrisée).

Le projet a fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée par Pierre Promotion, objet de la présente procédure